



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

participation patronale

Question écrite n° 14116

Texte de la question

M. Michel Lefait appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur les menaces qui pèsent sur le dispositif du 1% logement. Actuellement, le 1% logement représente 0,45% de la masse salariale des entreprises, conformément aux termes de la convention du 17 septembre 1996. Sa collecte permet chaque année à plus de 300 000 familles d'être mieux logées et 13 milliards de francs sont ainsi investis dans la construction qui, ce faisant, permettent la sauvegarde d'emplois dans le bâtiment. La convention prend fin en 1998 et il apparaît que pour des raisons budgétaires des menaces pèsent sur l'avenir du 1 % logement qui demeure dans bien des cas l'aide décisive en matière de logement des salariés. Par conséquent, il lui demande quelles dispositions il entend prendre pour sauvegarder ce dispositif irremplaçable pour le logement social.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire fait part de ses préoccupations concernant l'avenir du 1 % logement. Au terme de la convention du 17 septembre 1996 signée par le gouvernement précédent avec l'Union nationale interprofessionnelle du logement, 50 % des ressources du 1 % logement ont été prélevées pour permettre le financement du prêt à taux zéro en 1997 et en 1998. Au-delà de 1998, aucun dispositif n'avait été prévu. Ainsi, pour 1999, le Gouvernement se trouve confronté à un double problème : d'une part, prévoir des mécanismes de financement adaptés à l'accession sociale, qui correspond à une forte demande de nos concitoyens ; d'autre part, préserver le rôle du 1 % dans le financement du logement. Un groupe de travail entre l'UESL qui regroupe l'ensemble des partenaires sociaux concernés et le secrétaire d'Etat au logement a été mis en place en vue de rechercher une solution permettant de résoudre le problème laissé pendant par l'accord de 1996. Des dispositions législatives, arrêtées après concertation avec les partenaires concernés, devront être présentées au Parlement en 1998 dans cet esprit, traduisant le résultat de cet examen. Le conseil économique et social a rendu un avis qui devrait utilement éclairer cette question.

Données clés

Auteur : [M. Michel Lefait](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (8^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14116

Rubrique : Logement : aides et prêts

Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 mai 1998, page 2618

Réponse publiée le : 22 juin 1998, page 3485